

mercredi, le 18 avril 2018

Les bonnes nouvelles pour commencer : le soleil est arrivé, y'a le printemps qui chante, les pommiers sont en fleur et on a bientôt de l'avance sur le retard qu'on a pris, moyennant un semis de panais et une jolie petite plantation d'oignons.

Les mauvaises nouvelles : les épinards prévus pour cette semaine n'ont pas supportés la gouille dans laquelle on les a plantés et les taupins venus leur brouter la racine. Le même phénomène dans le tunnel d'à côté sur les colraves normalement prévus dans deux semaines. Et pire : la dernière livraison de patates, prévues la semaine passée a gelée dans la chambre froide, victime d'une défectuosité spontanée: 1 demi tonne au compost.

Mais les cornets promettent d'être jolis ou quoi : un mesclun de roquettes, saladines, chicorée. Les seconds radis (mangez les fânes !), les premiers navets (mangez les fânes !), le premier mizuna (du fâne de navet façon asiatique mais sans le navet ou quoi), et pis les 1ères laitues. Sans oublier le petit coup d'ail des ours. Entre parenthèse, la feuille qui ressemble à de l'épinard et qui s'est peut-être, malgré tous le soin apporté par nos récolteurs, glissée au milieu de l'ail des ours, N'EST PAS de l'épinard. C'est de l'arum, qui est toxique si on en mange beaucoup, mais heureusement c'est impossible vu l'effet immédiat de picotements désagréable qu'il produit dans la bouche.

ON VOUS INFORME: Quelques indications par rapport au mode de paiement.

Pour la coopérative, il est plus avantageux si vous payez votre cornet ou les produits de commande par internet, plutôt qu'au guichet. Cela facilite également le travail de saisie des versements.

Le paiement au guichet implique des coûts pour la coopérative : Paiements jusqu'à CHF 50.-: CHF 1.50, jusqu'à CHF 100.-: CHF 1.80, jusqu'à CHF 1'000.-: CHF 2.35.

Vous avez bien entendu le choix des modalités de paiements :

- *Si vous faites vos paiements au guichet, veuillez utiliser les bulletins reçus du Karine : versements sur le compte : 12-1652-9 ou 12-7624-4, Jardins de Cocagne*
- *Pour ceux qui font leurs paiements par internet, veuillez svp utiliser les bulletins de paiement que vous avez reçus par mail avec la facture pour 2018, idem pour les pains/œufs. Ces bulletins comportent les actuels numéros de référence. Le numéro de référence se trouve au-dessus de votre adresse sur la facture reçue par mail. Si vous ne le trouvez pas, il suffit de nous envoyer un message et nous vous le communiquerons aussitôt.*
- *Ne plus vous servir de ceux utilisés précédemment et qui commencent par 7, 9 ou 12 zéros puis 200 – 330 – 300 – 205).*

On vous annonce également l'AG de la FRACP (prononcez éfèracépé) qui est la Fédération Romande de l'Agriculture Contractuelle de Proximité et qui regroupe toutes les initiatives similaires aux Jardins de Cocagne. Celle-ci aura donc lieu le lundi 23 avril 2018, dès 19h, dans les locaux d'Agridea à Lausanne (Av. des Jordils 1).

Pour en savoir plus sur la FRACP : www.acpch.ch

Le totoïsme de la semaine (passée) : "Tout le silence qu'on n'entend pas" (à méditer)